

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/07/2025 - B2025/012951 - 2011 B 01066 - 533 128 294 - CDI INDUSTRIE

Désignation de l'entreprise Société CDI INDUSTRIE Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 5 CHEMIN DU NERON 38360 SASSENAGE

Número SIRET * 5 3 3 1 2 8 2 9 4 0 0 0 1 4 Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 4]		Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 3]				
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012						
	Fonds commercial *									
	Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *	028	21 591	030	21 591					
	Immobilisations financières * (1)	040	1 298 809	042		1 298 809		1 298 809		
	Total I (5)	044	1 320 400	048	21 591	1 298 809		1 298 809		
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
		Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	43 181	070		43 181		68 516	
Autres * (3)		072	27 410	074		27 410		27 155		
Valeurs mobilières de placement		080		082						
Disponibilités		084	15 039	086		15 039		4 444		
Charges constatées d'avance *		092		094						
Total II		096	85 630	098		85 630		100 116		
Total général (I+II)		110	1 406 030	112	21 591	1 384 439		1 398 925		
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		430 117		430 117			
	Ecart de réévaluation		124							
	Réserve légale		126		35 619		31 299			
	Réserves réglementées		130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		488 535		456 463			
	Report à nouveau		134							
	Résultat de l'exercice		136		136 402		86 391			
	Subventions d'investissement		137							
	Provisions réglementées		140		43 500		43 500			
	Total I		142		1 134 173		1 047 771			
Provisions pour risques et charges		154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				2 870			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164							
	Fournisseurs et comptes rattachés		166		2 084		1 355			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169		40 563		39 664			
	Comptes courants d'associés		173		79		79			
	Autres dettes		175		207 539		307 186			
	Produits constatés d'avance		174							
	Total III		176		250 266		351 154			
	Total général (I + II + III)		180		1 384 439		1 398 925			
	RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
(2) Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182					
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199	27 410	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	1				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société CDI INDUSTRIE

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 4Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 2 3

Néant

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régularisations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
Production vendue	biens			215		214			
	services *			217		218	283 181 260 516		
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
Production immobilisée *						224			
Subventions d'exploitation reçues						226			
Autres produits						230	1 337 295		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	284 518 260 811		
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
Variation de stock (marchandises) *						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)						242	14 224 12 214		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 704)						244	16 391 8 533		
Rémunérations du personnel *						250	177 337 163 040		
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	79 402 68 021		
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)						254	4 975		
Dotations aux provisions						256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	287 354 256 784		
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(2 836) 4 028		
Produits financiers (III)						280	151 003 101 001		
Produits exceptionnels (IV)						290	1 26 000		
Charges financières (V)						294	11 766 18 338		
Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300	26 300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348						
Impôts sur les bénéfices * (VII)						306			
- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	136 402 86 391		
- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	136 402 314		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles *						322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	1 622		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cls d'associés		247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	7 500		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quindécies)	138	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991			
Divers (44. quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993			150 000
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	4 476
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : *324....52.9 dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	4 476

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 384 438.52 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 283 181.00 Euros et dégageant un bénéfice de 136 402.05 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	20 926		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	666		
TOTAL	21 591		
Autres participations	1 293 600		
Autres titres immobilisés	5 209		
TOTAL	1 298 809		
TOTAL GENERAL	1 320 400		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			20 926	20 926
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			666	666
TOTAL			21 591	21 591
Autres participations			1 293 600	1 293 600
Autres titres immobilisés			5 209	5 209
TOTAL			1 298 809	1 298 809
TOTAL GENERAL			1 320 400	1 320 400

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	20 926			20 926
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	666			666
TOTAL	21 591			21 591
TOTAL GENERAL	21 591			21 591

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	43 500				43 500
TOTAL	43 500				43 500
TOTAL GENERAL	43 500				43 500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	43 181	43 181	
Groupe et associés	27 410	27 410	
TOTAL	70 591	70 591	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 084	2 084		
Personnel et comptes rattachés	15 601	15 601		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 334	18 334		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 457	5 457		
Autres impôts taxes et assimilés	1 171	1 171		
Groupe et associés	205 873	205 873		
Autres dettes	1 746	1 746		
TOTAL	250 266	250 266		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 870			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	37 750			37 750

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	43 181
Total	43 181

Détail des produits à recevoir

	Montant
P.A.R - FILIALE - FACTURES A ETABLIR	43 181
Total	43 181

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 400
Dettes fiscales et sociales	3 776
Total	5 176

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges à payer

	Montant
CHARGES A PAYER - FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	1 400
CHARGES A PAYER - CONGES PAYES	2 531
CHARGES A PAYER - CONGES PAYES CHARGES SOCIALES	1 245
Total	5 176

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	11 766	151 003
Dont entreprises liées	11 723	151 000

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

CDI INDUSTRIE
Société par actions simplifiée
au capital de 377 500 euros
Siège social : 5 Chemin du Néron
38360 SASSENAGE
533 128 294 RCS GRENOBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 136 402,05 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	136 402,05 euros
A la réserve légale	2 131,33 euros

Solde	134 270,72 euros
A titre de dividendes	45 000,00 euros
Soit 1,44 euros par action	
Le solde	89 270,72 euros
En totalité au compte « autres réserves »	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 45 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.



Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 10 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 30 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 : 50 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Guillaume JULLIEN

